



Mairie d'Angoulême
Direction Proximité Citoyenneté
Vie Associative
Guichet unique

Place de l'Hôtel de Ville
CS 42216
16022 ANGOULEME CEDEX

05 45 38 70 88
guichet.unique@mairie-angouleme.fr

GUICHET UNIQUE

DOSSIER D'ORGANISATION DE MANIFESTATION

(cadre réservé à l'administration - cachet Guichet unique)

Demandeur : lieu :

Dossier n° :

(cadre réservé à l'administration - cachet Grand courrier)

DÉPÔT DU DOSSIER 45 JOURS AVANT LA MANIFESTATION

les dossiers nécessitant des autorisations (administration générale ou commission de sécurité)
reçus hors délais pourraient ne pas être instruits

ATTENTION : délai de 2 mois pour les manifestations sportives à caractère de compétition

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSOCIATION
 PARTICULIER

ENTREPRISE/SOCIÉTÉ
 AUTRE

ADMINISTRATION

Raison sociale / Nom :

N° SIRET :

Si association sportive, N° d'affiliation à la fédération .:

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne à contacter :

Téléphone :

Mobile :

@ courriel :

Personne référente pour la manifestation (si différente personne morale) :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

@ courriel :

Intitulé de la manifestation :

Date de la manifestation :

Date de montage :

Date de démontage .:

Lieu de la manifestation :

Pour toute organisation de manifestation fournir une attestation d'assurance

Type de manifestation :

Sportive Culturelle Vide grenier/Brocante Commercial

Autres, à préciser :

Nombre de personnes attendues (organisateur officiels, participants, public.) :

- de 500 p

de 500 à 1 500

+ de 1 500

Attention : il est IMPÉRATIF d'indiquer la jauge de public attendu, sous peine que le dossier ne soit pas pris en compte.

Date :

Signature :

Autorisation de sonorisation (Demande d'utilisation d'une sonorisation en extérieur)

Dates et horaires d'utilisation : .

Lieu(x) d'installation de la sonorisation :

Circulation / Stationnement (Modification des conditions de circulation et de stationnement)

Modification de circulation et lieux : .

Date : .

Heure :.

Modification de stationnement et lieux :

Date : .

Heure.

Occupation du domaine public

Le demandeur assurera la mise en place des barrières et arrêtés sauf accord express dérogatoire de la ville »

Lieu(x) : ..

Date(s) (y compris montage /démontage) :

Commerce (demande de débit temporaire de boissons)

Horaire d'ouverture : .

Horaire de fermeture (2h du matin maximum) : .

Lieu(x) d'installation du débit temporaire de boissons (**joindre schéma et descriptif précis**) :

Groupe de boissons :

1^{er} groupe (sans alcool).

3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritif à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Autorisation de fléchage et / ou d'affichage

Fléchage directionnel

Affichage

Manifestations Logistique

Matériel : M. Fleurat 06-22-44-13-70
Éclairage – sono-électricité
M. Karmous 06-22-44-13-08

Espaces verts

(décoration florale : Mme Dufourg)
05-45-67-35-51

Voirie

(Voirie/Signalisation : M. Allongé)
05-45-38-76-70

Éclairage public

(M. Debat : 05-45-38-90-81)

Propreté environnement

(M. Pinazo : 06-72-10-69-36)

Propreté des locaux

(M. Labrunie : 06-22-44-13-51)

Descriptif de la manifestation / besoins matériels

[Pour toute question technique, n'hésitez pas contacter les numéros indiqués](#)

définir la liste des besoins de matériels

Identité de la Ville / Valorisation du partenariat

Pour l'ensemble des manifestations

Housses (le demandeur en assurera la mise en place sauf accord express dérogatoire de la ville)

Manifestations sportives en extérieur

Flammes (hauteur : 6 mètres)

Arche gonflable

Installation par
les services de la Ville

Pour toute utilisation de barrières de police, housage obligatoire (1 sur 2)

Toute demande d'installation sportive fera l'objet d'un courrier spécifique

merci de prendre contact avec la Direction de la Vie Sportive
au 05 45 92 40 97 ou service_des_sports@mairie-angouleme.fr

Sécurité ERP (Établissement Recevant du Public) descriptif

(cochez si nécessaire)

manifestation concernée : toute activité avec enceinte fermée ou implantation de structure

Activité avec enceinte fermée (barriérages, sorties de secours)

Descriptif ex : (surface clôturée, nombre de sorties de secours)

Implantation de structure

Chapiteau – Tivoli – Tente : de 16 à 50 m² - Nombre :

Chapiteau – Tivoli – Tente : + de 50 m² - Nombre :

Activité sous les structures (préciser le type par structure) ex : (restauration, conférence, concert...).

.....
.....

Public statique : votre manifestation nécessite la mise en place d'un périmètre de sécurité

Lieu ouvert : oui non

Enceinte fermée : oui non

Nombre de signaleurs mobilisés :

Taille du périmètre

Jauge public attendu : .

Nombre de points de contrôle :

Nombre d'agents de sécurité (et ou bénévoles) mobilisés pour la manifestation et pris en charge :

Joindre schéma(s) et plan(s) d'organisation

**Déposer impérativement le dossier de sécurité
45 jours avant la manifestation**

Pièces obligatoires à fournir selon le type de la manifestation

Attestation d'assurance - Procès verbaux du bureau de contrôle

Hygiène/Salubrité (cochez si nécessaire) - **descriptif**

manifestation concernée : tout événement dans lequel se trouvent des **animaux**, tout mode de restauration, **d'alimentation**, élaboration de repas ou liaison froide

Présence d'animaux : **Oui** **Non**

Restauration alimentation : **Oui** **Non**

Utilisation d'un barbecue : **Oui** **Non**

SI OUI : Charbon de bois électrique Plancha .